



Séance : 7 juillet 2025
Numéro : 8
Objet : Evolutions Aveyron
Innovation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LA MODERNISATION NUMÉRIQUE ET L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS

L'an deux mille vingt-cinq,
Le sept juillet,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 30 juin 2025, se sont réunis à la salle de réunion du SMICA, 10 rue du Faubourg Lo Barri, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 26.
13 membres présents, 3 membres représentés, 10 membres absents.

Membres présents : Michel ARTUS, Roland AYGALLENQ, Bernadette BELIERES-AZEMAR, André BORIES, Anne CALMELS, Jean-Louis CALVET, Florence CAYLA, Marielle FERAL, Colette FEYBESSE, Philippe GALTIER, Jean-Louis GRIMAL, Jean-Michel REYNES, Jean-François VIDAL.

Membres représentés : Jean-Louis BESSIERE, Anne-Marie CONSTANS, Thierry SERIN.

Membres absents : Valérie ABADIE-ROQUES, Sébastien DAVID, Gérard DESCOTTE, Pierre GRIMAL, Paul MARTY, Jean-Pierre MASBOU, Christine PRESNE, Yannick RECOULES, Anne-Claire SOLIER, Eric TRANNOIS.

Monsieur Michel ARTUS est nommé secrétaire.

Vu la convention constitutive du GIP « Agence départementale de l'innovation, du numérique et de l'énergie » approuvée par arrêté préfectoral du 28 juillet 2023 ;
Vu le décret 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration du Groupement du 27 juin 2025 ;
Vu la délibération de l'Assemblée Générale du Groupement du 27 juin 2025 ;
Vu le rapport intitulé « Modification de la convention constitutive et retrait d'un membre du groupement d'intérêt public « Agence départementale de l'innovation, du numérique et de l'énergie »

CONSIDERANT que par courrier du 30 juin 2025, le Directeur du GIP a saisi le SMICA, pour délibérer sur la modification de la convention constitutive du groupement jointe en annexe ;
Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

- APPROUVE** le projet d'avenant n°1 de la convention constitutive telle que jointe en annexe.
- APPROUVE** la reprise par le SMICA des missions relatives à l'inclusion numérique assumées par le GIP, à compter de l'arrêté préfectoral ; le Syndicat se substituant notamment au Groupement, dans toute action en cours menée par ce dernier pour le compte du Département, dans le cadre du déploiement de la feuille de route départementale du Programme national « France Numérique Ensemble » ;
- ACTE** la fin de la mise à disposition par le SMICA, à compter de la décision préfectorale, de l'agent mis à disposition sur les sujets d'inclusion numérique ;
- DESIGNE** pour représenter le SMICA l'Assemblée Générale de l'agence, en substitution des représentants initialement désignés, à compter de la décision préfectorale approuvant la modification de la convention constitutive :
o Monsieur Jean-Louis GRIMAL, en qualité de représentant titulaire
o Monsieur Michel ARTUS, en qualité de représentant suppléant
- AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à la réalisation de ces affaires.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Président du SMICA

Acte dématérialisé

Jean-Louis GRIMAL